

## **Campagne 2022-2023 de vaccination contre la grippe saisonnière**

Madame, Monsieur,

La vaccination contre la grippe saisonnière a débuté **le 18 octobre 2022** dans un contexte encore marqué par l'épidémie de Covid-19. Il est possible que nous observions cet hiver une co-circulation du virus grippal et du virus SARS-COV2.

La grippe peut entraîner des complications graves chez les personnes âgées ou fragiles (65 ans et plus, personnes atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes). La vaccination est le moyen le plus sûr de réduire le risque de complications graves et d'hospitalisation.

Pourtant, la couverture vaccinale des personnes à risque reste insuffisante. Lors de la dernière campagne, seulement 52,6% des personnes à risque étaient vaccinées contre la grippe. Ce taux était de 50,4% en Essonne.

**Votre structure, de par sa proximité avec la population, est en première ligne pour promouvoir la vaccination auprès des personnes à risque, les encourager à se faire vacciner et faciliter la vaccination des personnes les plus éloignées du soin et de la prévention.**

**L'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin des personnes éligibles à la vaccination.**

Les personnes à risque pour lesquelles la vaccination est recommandée\* ont reçu un bon de prise en charge de l'Assurance maladie. Toutefois, pour celles qui ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré, les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens peuvent le rééditer.

A partir de 16 ans, le dispositif est simplifié : elles peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie et se faire vacciner par leur médecin, sage-femme (dans le cadre de leurs compétences) pharmacien ou infirmier, sur simple présentation de leur bon de prise en charge. La prescription médicale à indiquer sur le bon de prise en charge demeure obligatoire avant 16 ans.

Lorsqu'un rappel de vaccination Covid-19 est recommandé les deux vaccinations, grippe et Covid -19, peuvent être réalisées en même temps\*\*. La campagne de rappel de vaccination contre le Covid-19 a commencé pour les publics éligibles le 3 octobre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Adjointe



Caroline WUATTIER



\* Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2022- Ministère de la santé et de la prévention <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

\*\*Avis du 23 août 2021 et du 16 juin 2022 du collège de la HAS